Décision n° 2014-0954
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 2 septembre 2014
autorisant diverses sociétés à utiliser des fréquences assignées
pour leur réseau radioélectrique indépendant
du service mobile terrestre ou maritime

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L.41 à L.43, R.20-44-05 à R.20-44-26 et D.406-05 à D.406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L.32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2014 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 2 septembre 2014 ;

Décide :

Article 1 – Les sociétés citées dans l'annexe jointe sont autorisées à utiliser les fréquences qui y sont mentionnées, pour l'exploitation de leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile terrestre ou maritime, dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 2 – La présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques est attribuée à compter de la présente décision jusqu'au 31 décembre 2019.

Les titulaires font connaître à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes leur souhait de voir renouveler la présente autorisation d'utilisation de fréquences dans les conditions qui leur seront notifiées au moins un an avant sa date d'échéance.

Article 3 – La présente décision ne dispense pas de la délivrance des autres autorisations nécessaires à la mise en place des réseaux concernés, notamment de l'avis ou de l'accord de l'Agence nationale des fréquences en application de l'article R.20-44-11 du CPCE.

Article 4 – Les titulaires de la présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques sont assujettis au paiement des redevances annuelles, domaniale de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion, selon les modalités fixées par le décret n° 2007-1532 modifié et son arrêté d'application du 24 octobre 2007 modifié, susvisés.

Article 5 – Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 2 septembre 2014 Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

Annexe à la décision n° 2014-0954
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 2 septembre 2014

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
Création
Autorisation jusqu'au 31/12/2019

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
201302644	SOC NAT CHEMINS DE FER FRANCAIS	60 CHAMBLY	1 UHF
201400146	RESEAU FERRE DE FRANCE	73 FOURNEAUX	1 UHF
201400187	RESEAU FERRE DE FRANCE	59 SOMAIN	1 UHF
201400631	GEPSA COFELY	97 DUCOS	1 UHF
201400660	GROUPE LAVAIL	81 ST SULPICE	1 UHF
201400691	SNEF	13 ISTRES	4 UHF
201400730	GAZ OPALE	59 LOON PLAGE	2 UHF
201400774	ETS PROUTHEAU LABOUTE	28 VILLENEUVE ST NICOLAS	1 UHF
201400789	SCA DE LA GOUTTE	01 MIONNAY	1 UHF
201400790	SODEXO ENTREPRISES	92 COURBEVOIE	1 UHF
201400798	FERRERO FRANCE	51 CHALONS EN CHAMPAGNE	4 UHF
201400804	ALBEA	76 BOUVILLE	2 UHF
201400805	SODEXO ENERGIE ET MAINTENANCE	92 NANTERRE	1 UHF
201400808	ALBEA	76 VILLERS ECALLES	2 VHF
201400813	LES FILS DE CYRILLE DUCRET	01 MAILLAT	2 UHF
201400821	RIEDEL	74 VALLEIRY	1 UHF
201400822	ECOMAT	35 RENNES	1 UHF
201400823	AES PACA	83 LES ARCS	1 UHF
201400824	ECOMAT	35 RENNES	1 UHF
201400826	SUD EST PROTECTION	63 ISSOIRE	1 UHF
201400828	PETROLE ET SYNTHESE	14 ST MANVIEU NORREY	2 UHF
201400829	PV RESIDENCES ET RESORTS FRANCE	06 ROQUEBRUNE CAP MARTIN	1 UHF
201400830	DISP	95 OSNY	8 UHF
201400831	RESIDE ETUDES APPARTHOTELS	75 PARIS	1 UHF
201400832	UGC CINE CITE	93 AULNAY SOUS BOIS	4 UHF
201400833	HOP MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS	50 ST LO	2 UHF
201400834	EUROPEAN DRIVING TOURS LTD	72 LE GRAND LUCE	1 UHF*
201400835	MAG SECURITE	14 HEROUVILLE ST CLAIR	1 UHF
201400836	Q PARK FRANCE	13 MARSEILLE	2 UHF
201400837	COMMUNE LE LAVANDOU	83 LE LAVANDOU	1 VHF
201400838	VINCI RUEIL GESTION	92 RUEIL MALMAISON	4 UHF
201400839	MASDIAL SECURITE	14 COLLEVILLE MONTGOMERY	1 UHF*
201400840	VINCI QUENTIN GESTION	92 NANTERRE	2 UHF
201400841	QUILLE CONSTRUCTION	35 RENNES	2 UHF
201400842	NEXITY PROPERTY MANAGEMENT	93 ST DENIS	2 UHF
201400843	PROSEGUR SECURITE NORD	51 THILLOIS	2 UHF
201400844	JUST LOOKING PRODUCTIONS	75 PARIS	1 UHF*
201400845	ETS PROUTHEAU LABOUTE	28 SAINVILLE	1 UHF
201400846	MINISTERE DE L'EDUCATION NAT	75 PARIS SP 07	2 UHF
201400849	VCF NORMANDIE CENTRE	76 LE HAVRE	1 UHF

* : les fréquences marquées d'un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d'un site dont l'emplacement peut varier dans le temps

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
201400851	CENTRE DE SEMI LIBERTE DE MELUN	77 MELUN	1 UHF
201400852	DEPENNE SAS	47 CASTELMORON SUR LOT	1 UHF*
201400853	ECOMAT	35 VITRE	1 UHF
201400854	ECOMAT	72 CHANGE	1 UHF
201400855	ECOMAT	44 NANTES	1 UHF
201400856	ASSISTANCE PUBLIQUE HOP PARIS	75 PARIS	2 UHF
201400857	ECOMAT	29 BREST	1 UHF
201400858	CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	71 CLUNY	1 UHF
201400859	MBDA FRANCE	92 LE PLESSIS ROBINSON	2 UHF*
201400859	MBDA FRANCE	92 LE PLESSIS ROBINSON	2 VHF*
201400861	ARCELORMITTAL MEDITERRANNEE	13 FOS SUR MER	1 UHF
201400862	COMM D AGGLOMERATION PAYS MEAUX	77 MEAUX	2 UHF
201400863	BOTTE FONDATIONS	94 BOISSY ST LEGER	1 UHF
201400864	SA HLM PIERRE ET LUMIERES	45 ORLEANS	1 UHF
201400865	AFUL CC GEANT CASINO MONTHIEU	42 ST ETIENNE	2 UHF
201400866	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	34 MAUGUIO	1 UHF
201400867	AFUL CC GEANT CASINO RICAMARIE	42 LA RICAMARIE	2 UHF
201400868	ALLIANCE ANGERS TAXI	49 PELLOUAILLES LES VIGNES	2 VHF
201400869	ABERS	95 MONTMAGNY	2 UHF*
201400870	SUDECO POUR SYND COPRO VALENCE 2	26 VALENCE	2 UHF
201400871	DEPARTEMENT DE L'ISERE	38 CHANTELOUVE	1 UHF
201400872	NORGAL	76 GONFREVILLE L ORCHER	4 UHF
201400873	THE OLD HOUSE IN THE COUNTRY	45 LOURY	3 UHF*
201400877	SCEA SAINT LOUIS EMERIC OLLIER	13 TARASCON	1 UHF
201400879	OLYMPIQUE LYONNAIS	69 LYON	8 UHF
201400880	SNEF	77 CHAMPS SUR MARNE	2 UHF
201400881	ARTUS SECURITE PROTECTION	10 LA CHAPELLE ST LUC	1 UHF
201400882	PT OPTIMA SCI	92 PUTEAUX	2 UHF
201400883	NAUTIQUE MARSEILLE SPORT	13 MARSEILLE	1 VHF
201400884	SOCORAIL	64 ABIDOS	2 UHF
201400885	SATRAP	97 LE LAMENTIN	1 UHF*
201400886	SOC D EXPLOIT SOUS PRODUITS	57 HAYANGE	1 UHF
201400887	LYON OLYMPIQUE UNIVERSITAIRE	69 VENISSIEUX	1 UHF*
201400888	FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT	13 MARSEILLE	1 VHF
201400889	GDF SUEZ ENERGIE SERVICES	40 VIELLE ST GIRONS	1 UHF
201400891	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	34 BAILLARGUES	1 UHF
201400892	DEPARTEMENT DE L'ARIEGE	09 TARASCON SUR ARIEGE	1 UHF
201400893	COMMU COMM CAUX VAL DE SEINE	76 LILLEBONNE	1 VHF
201400894	CARRIERES DES ROCHES BLEUES	34 BESSAN	2 UHF
201400895	HERMES SELLIER	75 PARIS	2 UHF
201400896	AIRBUS OPERATIONS	44 BOUGUENAIS	1 UHF
201400897	RESEAU FERRE DE FRANCE	84 AVIGNON	2 UHF
201400898	VCF NORMANDIE CENTRE	76 ST MARTIN DU MANOIR	1 UHF
201400900	AEROPORT DE LA COTE D'AZUR	06 NICE	4 UHF
201400901	GSF ATHENA	37 ST AVERTIN	1 UHF
201400907	ROC PYRENEES SECURITE	31 TOULOUSE	1 UHF*
201400908	ARCELORMITTAL ATLANTIQUE	44 COUERON	4 UHF
201400910	COMMUNE DE LORGUES	83 LORGUES	2 VHF
201400912	SOCIETE CARTIER	75 PARIS	4 UHF
201400913	COMMUNAUTE AGGLOMERATION	90 BAVILLIERS	1 UHF
201400914	ALSTOM POWER SYSTEMS SA	90 BELFORT	1 UHF

* : les fréquences marquées d'un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d'un site dont l'emplacement peut varier dans le temps

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
201400915	EIFFAGE CONSTRUCTION	91 CORBEIL ESSONNES	4 UHF
201400917	CLUB 4X4 VALLEE DE LA ZORN	67 HATTMATT	1 UHF*
201400918	FOIRE EXPOS CLERMONT COURNON	63 CLERMONT FERRAND	1 UHF
201400919	COMMUNAUTE AGGLO MACONNAIS	71 MACON	1 UHF
201400921	SERIS SECURITY	67 STRASBOURG	2 UHF
201400922	DISP	83 LA VALETTE DU VAR	4 UHF
201400924	FAREVA ROMAINVILLE	93 ROMAINVILLE	3 UHF
201400925	SM AMENAG GEST PARC LOISIR	69 VAULX EN VELIN	2 UHF
201400927	GENERATOR HOSTELS PARIS SAS	75 PARIS	1 UHF
201400933	MONSIEUR MOHAMED BRAHIMI	69 BRON	1 UHF*
201400934	SNCF	19 BRIVE LA GAILLARDE	1 UHF
201400939	VALOR CAUX	76 BRAMETOT	1 UHF
201400941	SOC ACIERS D ARMARTURES	54 NEUVES MAISONS	2 UHF
201400942	SEM PORTS PLAISANC EQUIP PUBLIC	56 LORIENT	1 VHF
201400943	ASSOCIATION CIBISTES LOVERIENS	27 LOUVIERS	2 VHF*
201400944	B O P B	64 BIARRITZ	1 UHF
201400945	BRUNET TENTE	77 CHAILLY EN BIERE	1 UHF*
201400950	KEOLIS BORDEAUX	33 BORDEAUX	1 UHF

* : les fréquences marquées d’un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d’un site dont l’emplacement peut varier dans le temps